

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mai 2014

PRÉVENTION DE LA RÉCIDIVE ET INDIVIDUALISATION DES PEINES - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 270

présenté par
M. Moreau

ARTICLE 11

À l'alinéa 11, supprimer les mots :

« privative de liberté ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement pour mettre en cohérence le texte avec l'amendement précédent.